

BPJEPS APT + ASC (BI-QUALIFIANT)

Au sein d'une (ou de plusieurs) structure(s) et dans le cadre de son projet d'animation, le titulaire du brevet professionnel mention APT réalise des prestations visant : Au développement et au maintien des capacités physiques individuelles dans un objectif de santé et de bien-être / À la découverte, la sensibilisation et l'initiation en sécurité à des activités physiques ou sportives, diversifiées pour tous les publics / À la conduite d'un cycle d'apprentissage, jusqu'à un premier niveau de compétition dans le sport collectif de mention (Basket-ball, Handball, Football ou Rugby à XV) / Participation au fonctionnement de la structure employeuse / L'éducation et la citoyenneté / Le respect de l'environnement dans une démarche de développement durable.

Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport
Diplôme de niveau 4, inscrit au RNCP
FORMACODE : 15454 - Activité physique et sportive
NSF : 335 - Animation sportive, culturelle et de Loisirs

Objectifs de la formation

- UC 1 - Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure
- UC 2 - Mettre en oeuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure
- UC 3 APT - Concevoir une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage pour la mention APT
- UC 4 APT - Mobiliser les techniques de l'option APT pour mettre en oeuvre une séance ou un cycle d'apprentissage
- UC 5 ASC - Préparer une action d'animation
- UC 6 ASC - Encadrer un groupe dans le cadre d'une action d'animation
- UC 7 ASC - Mobiliser les connaissances nécessaires à la pratique sportive
- UC 8 ASC - Conduire une action d'animation ou d'éducation
- UC 9 ASC - Maîtriser les outils et techniques nécessaires à la mise en oeuvre d'une action d'animation
- UC 10 ASC - Financer les projets d'une structure par le sponsoring et le mécénat

Contenu de la formation

Pédagogie / Publics : 213 heures
Anatomie-Physiologie : 57 heures
Règlementation / Droit du travail / Organisation du sport en France : 69 heures
Projet d'animation / Bureautique / Communication : 147 heures
Spécifique : Pleine nature et Entretien corporel : 105 heures
Laïcité / Développement durable / Appréhender le handicap / Lutte contre la maltraitance : 51 heures
Pédagogie spécifique sports collectifs : 81 heures
Recherche de mécènes et de sponsors : 57 heures

Suivi individualisé en structure et certification : 22 heures

Méthodes pédagogiques

- Enseignement spécialisé dispensé par une équipe de formateur validée par la DRJSCS du Languedoc-Roussillon (Formation en centre à 70% théorique et 30% pratique).
- 420 heures de pratique en situation réelle dans le cadre d'un emploi ou de stage.
- Suivi personnalisé (au moins 5 fois dans l'année) des stagiaires dans les structures d'accueil (emploi ou stage)

Évaluation

Certification des UC lors de 7 épreuves supervisées par la DRJSCS du Languedoc-Roussillon (donc EPMS)



Dates à retenir

Nous consulter

Volume horaire

780 heures de formation théorique en centre
Le candidat peut bénéficier d'allègements et demander un planning personnalisé.
 420 heures de stage ou d'emploi dans le domaine d'activité de la mention choisie.

Public

Selon le type de contrat

Pré-requis

Être titulaire du PSC1 et avoir réussi les tests d'entrée en formation.
 (Tests organisés environ 1 mois avant le premier de jour de formation)

Renseignements

Boris LOMBART : 09.81.26.93.91 / b.lombart@1630formation.fr

Financements possibles : CPF / CIF / CIF-CDD / Contrat de Professionnalisation / Période de Professionnalisation / Plan de formation / CSP / Financement Individuel / Dispositif Pôle Emploi / AGEFIPH / Apprentissage